



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Belize

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Belize est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 10 310 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2022-2026.

* E/ICEF/2022/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Belize est un pays de la région Amérique centrale et Caraïbes appartenant à la catégorie des économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Sa population s'élève à 419 199 habitants, dont plus de 42 % sont des enfants.

2. Le Belize fait face à des niveaux élevés de vulnérabilité et de pauvreté, notamment chez les enfants âgés de 0 à 14 ans, qui représentent 60 % des personnes touchées. Le taux de pauvreté est deux fois plus important dans les zones rurales que dans les zones urbaines du fait, entre autres, de niveaux d'éducation inférieurs chez les chefs de foyers, d'une moindre participation des femmes au marché du travail rémunéré et d'une plus grande proportion de minorités ethniques au sein de la population.

3. L'impact socioéconomique de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a exacerbé la fragilité de l'économie bélizienne. Selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) aurait baissé de 15,5 % en 2020, chutant à un niveau inférieur de 7,9 % à la moyenne des Caraïbes.

4. Le Belize est extrêmement vulnérable face aux changements climatiques et aux aléas d'origine climatique, qui présentent un risque immédiat et futur pour la plupart des secteurs de l'économie. Les zones d'habitation côtières, qui abritent plus de la moitié de la population, sont directement menacées. Le Belize est d'ores et déjà frappé par des ouragans, des inondations, l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement des océans, l'érosion du littoral, le blanchissement des coraux, la sécheresse et les variations climatiques – autant de problèmes dont les effets devraient s'intensifier compte tenu des prévisions concernant l'évolution du climat. En 2020, le pays a dû faire face à plusieurs catastrophes naturelles, notamment les ouragans Nana, Eta et Iota. Ces derniers ont provoqué des inondations sans précédent qui ont touché plus de 30 000 personnes et entraîné des pertes évaluées à 80 millions de dollars. En 2019, la sécheresse avait causé des pertes de récolte d'une valeur estimée à 50 millions de dollars. La crise climatique est également une crise des droits de l'enfant. C'est pourquoi l'UNICEF prône une participation significative des enfants et des jeunes dans les forums et les organes décisionnels traitant des changements climatiques, tant au niveau national que mondial.

5. La criminalité et la violence constituent deux des menaces les plus sérieuses contre la paix. L'usage des armes à feu par les gangs a donné lieu à un déferlement de violence qui compromet la qualité de vie des habitants, expose les jeunes et les enfants à des traumatismes, et blesse ou tue des centaines de personnes chaque année. Entre 2009 et 2020, le taux d'homicides annuel moyen (pour 100 000 habitants) est passé de 34,3 en 2009 à 42,55 en 2012, avant de chuter à 24,3 en 2020. En moyenne, 90 % des victimes sont de sexe masculin. Plus de 80 % des homicides volontaires sont liés aux gangs. Ces meurtres ont donc majoritairement lieu dans les zones en proie à une forte activité des gangs. Le Belize figure invariablement parmi les dix pays les plus violents au monde.

6. Les filles et les garçons subissent des niveaux élevés de violence et toutes sortes de maltraitements physiques, émotionnelles et verbales. En 2018, trois quarts des cas de violence sexuelle touchaient des filles âgées de 10 à 19 ans. La généralisation de la violence familiale demeure l'une des manifestations les plus alarmantes des inégalités de genre. La violence joue également un rôle dans l'augmentation du nombre de migrants. Dans bien des cas, ceux-ci cherchent à fuir non seulement la violence, mais aussi l'absence de perspectives dans leur pays d'origine, y compris en matière d'éducation. En 2016, les migrants venaient principalement d'El Salvador (58 %), du Guatemala (19 %) et du Honduras (23 %). Un peu plus de la moitié d'entre eux sont des femmes, et plus d'un quart sont des enfants.

7. Plusieurs obstacles et goulots d'étranglement majeurs contribuent aux causes immédiates et sous-jacentes de la violence à l'égard des enfants : les normes sociales qui tolèrent ou promeuvent le recours à la violence au sein des foyers et des communautés ; les lois autorisant les parents à infliger des châtiments corporels à leurs enfants ; le manque de connaissances et d'accompagnement qui permettraient aux parents d'adopter d'autres méthodes disciplinaires ; la prévalence de la consommation de substances psychoactives et l'absence de mécanismes d'adaptation positive.

8. Malgré la récente mise en place de son Plan d'action 2020-2025 en faveur de la justice pour mineurs, le Belize reste à la traîne en ce qui concerne la promotion d'approches adaptées aux enfants ayant affaire à la justice. Les mineurs sont parfois dans l'incapacité d'accéder à une justice équitable en raison d'un manque d'informations et d'accompagnement sur le plan juridique, mais aussi de services insuffisamment coordonnés et normalisés.

9. La prévalence des mariages d'enfants et des unions précoces soulève d'importantes préoccupations : chez les 15-19 ans, une fille sur cinq (20,8 %) et un garçon sur dix (10,7 %) sont mariés ou en concubinage.

10. Du point de vue multidimensionnel, la pandémie de COVID-19 a perturbé les services essentiels destinés à garantir l'éducation, la santé et la protection des enfants et des adolescents, et les plus vulnérables d'entre eux ont été les plus durement touchés. La pauvreté des enfants, des adolescents et des familles devrait augmenter de manière considérable sous l'effet des pertes d'emplois, de la disparition des moyens de subsistance et de la diminution des revenus. Étant donné que 42 % des habitants sont âgés de moins de 18 ans et que la proportion d'adolescents s'élève à environ 22 % (en 2021), des milliers d'enfants et d'adolescents pourraient en subir les conséquences, en particulier ceux en situation de handicap ou vivant dans des zones exposées aux risques climatiques.

11. Malgré les progrès accomplis pour faire reculer la morbidité et la mortalité infantiles, les indicateurs de santé se dégradent. Les systèmes de santé surchargés peinent à protéger la santé et l'état nutritionnel des enfants. En raison d'un taux de pauvreté élevé et d'inégalités croissantes dans le pays, les populations vulnérables à faible revenu ont des difficultés à se procurer à manger. De nombreuses familles sont contraintes d'adopter de mauvaises habitudes alimentaires fondées sur l'accessibilité financière des produits, avec pour conséquences une détérioration de la sécurité alimentaire. Associée à une activité physique insuffisante, cette mauvaise alimentation a provoqué une hausse de maladies non transmissibles telles que le diabète et les maladies cardiovasculaires, y compris chez les enfants.

12. Les troubles de la santé mentale et les problèmes de surpoids sont les premières causes de maladies non transmissibles chez les adolescents des deux sexes. De 2008 à 2017, quelque 56 adolescents âgés de 10 à 14 ans et 276 adolescents âgés de 15 à 19 ans ont tenté de se suicider. Ces cas représentent 36 % des tentatives de suicide commises par la population, toutes tranches d'âge confondues.

13. Bien que 96 % des habitants aient accès à l'eau potable, il existe des disparités, en particulier dans les zones rurales. Dans les établissements scolaires, l'accès à des installations d'hygiène et d'assainissement adaptées est largement insuffisant, en particulier pour les filles. Plus de 20 % des écoles signalent le manque de fiabilité de leur approvisionnement en eau, et 25 % utilisent une eau non traitée. Les établissements répondant aux normes internationales, lesquelles prévoient une cabine de toilettes pour 25 filles et une cabine pour 50 garçons, ne représentent respectivement que 30 et 33 % des écoles. Seuls 13 % des établissements scolaires

disposent d'installations sanitaires adaptées aux enfants en situation de handicap physique.

14. Au Belize, 8 % des enfants n'arrivent pas au terme du cycle d'enseignement primaire, et 31 % n'achèvent pas l'enseignement secondaire. En 2015, quelque 9,5 % des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire étaient déscolarisés. Or les enfants présentant un faible niveau d'éducation sont plus susceptibles de connaître la pauvreté tout au long de leur vie et de voir leur état de santé se dégrader. Leur espérance de vie est plus courte. La pandémie de COVID-19 a entraîné des perturbations particulièrement importantes sur le plan de l'apprentissage. Plus de 108 000 enfants et jeunes ont été touchés par les fermetures d'établissements scolaires.

15. Les filles et les garçons n'ont qu'un accès limité à une éducation inclusive de qualité en raison de normes de qualité lacunaires qui compromettent les acquis d'apprentissage et la persévérance scolaire. Le niveau de richesse relative, la situation géographique et l'origine ethnique font partie des facteurs qui ont une incidence sur la scolarisation des enfants.

16. Des progrès significatifs ont été accomplis en matière de formation du personnel enseignant : 86 % des enseignants du primaire ont reçu une formation adéquate. Ce chiffre n'est toutefois que de 11 % dans le secteur de la petite enfance, où 89 % du personnel ne dispose pas des compétences et aptitudes requises pour enseigner efficacement le programme de l'éducation préscolaire et des premières années de primaire. Ce manque de formation est encore plus marqué dans les zones rurales, où la population compte plus de filles et de garçons autochtones.

17. La situation géographique du pays nécessite de mettre en place un système d'éducation adapté aux risques climatiques ainsi que des stratégies permettant de maintenir l'apprentissage pendant les périodes de choc ou d'urgence.

18. Le cadre législatif et politique sur lequel s'appuie le système de protection sociale est limité et incomplet. Alors que le taux de pauvreté s'accroît, le niveau de protection sociale demeure faible, en particulier chez les enfants. En 2018, les personnes recevant des prestations de protection sociale ne représentaient que 43 % de la population. Seuls 4 % des enfants âgés de 0 à 14 ans bénéficiaient du programme de protection sociale « BOOST » (Building Opportunities for Our Social Transformation). Le pourcentage d'enfants couverts par un programme de protection sociale ne dépassait pas 11 % (soit 20 000 enfants au total). Les jeunes enfants sont les plus durement touchés par les conséquences de cette situation : en 2018, moins de 10 % des enfants âgés de 0 à 4 ans avaient accès au régime national d'assurance maladie.

19. Malgré les efforts notables déployés par le Gouvernement pour réagir face aux catastrophes naturelles et à la pandémie de COVID-19, le système national de protection sociale intègre peu de mécanismes conçus pour répondre aux chocs. Cela se traduit notamment par des retards dans le ciblage des bénéficiaires, des difficultés à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de transferts monétaires dans les situations d'urgence et de crise humanitaire, et des entraves à la création de prestations durables. L'insuffisance des ressources et le manque d'efficacité de leur affectation produisent souvent des effets négatifs sur la nutrition, la santé, l'éducation, le développement de la petite enfance, le secteur de l'EAH (eau, assainissement et hygiène), la protection de l'enfance et la protection sociale tout au long de la vie. L'investissement public en faveur des enfants étant insuffisamment mis en évidence et expliqué, il est difficile d'évaluer la qualité des dépenses et de définir des domaines prioritaires.

20. Le Cadre de développement national du Belize pour la période 2010-2030, intitulé *Horizon 2030*, est le fruit d'un processus inclusif visant à établir un consensus à l'échelle du pays et auquel ont participé des entités du secteur public et du secteur privé ainsi que des organisations de la société civile. Ce Cadre établit des priorités conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable. Il s'appuie essentiellement sur deux piliers de développement : l'éducation pour le développement et la gouvernance démocratique. Les Priorités de développement à moyen terme du Belize pour 2022-2025 s'articulent autour de six objectifs stratégiques : la réduction de la pauvreté (qui comprend l'amélioration de la protection sociale), la transformation et la croissance économiques, la réduction du déficit commercial, la sécurité des citoyens, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

21. Le pays a accompli des avancées notables en ce qui concerne son programme de développement durable, en particulier dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable 2 à 7 et 14, pour lesquels il est en bonne voie. Néanmoins, la pandémie de COVID-19 a freiné les progrès dans d'autres domaines, notamment la réalisation des objectifs 1, 3 et 4, consacrés respectivement à la lutte contre la pauvreté, à la santé et à l'éducation. L'UNICEF entend collaborer avec les Nations Unies et d'autres partenaires en vue d'accélérer la progression vers les objectifs pour lesquels les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. La réalisation des objectifs de développement durable n'a pas été suffisamment intégrée à la structure du budget national ni chiffrée de manière assez précise aux niveaux national et infranational, bien qu'elle soit citée dans le plan national de développement. Il est indispensable d'y remédier.

22. Les enseignements présentés ci-après, tirés de l'évaluation du précédent programme de coopération entre le Belize et l'UNICEF, ont étayé l'élaboration du programme de coopération pour la période 2022-2026 :

a) Compte tenu de la diminution de la marge de manœuvre et des ressources budgétaires, le secteur privé s'impose comme un partenaire déterminant pour mener à bien la transformation économique grâce à l'innovation et à l'établissement de partenariats public-privé au service de l'emploi et de la réduction des inégalités dans les communautés rurales agricoles ;

b) La parentalité positive, qui s'appuie sur le principe d'une responsabilité partagée et la lutte contre les partis pris culturels et sociaux liés au genre, joue un rôle crucial dans le développement des enfants et des adolescents, et nécessitera une programmation multisectorielle ainsi qu'un renforcement des capacités ;

c) L'UNICEF continuera à tirer parti de la programmation multisectorielle en vue de créer une plateforme alternative pour la prestation de services à grande échelle et à moindre coût, cette approche ayant permis de renforcer les capacités techniques du Gouvernement et des parties prenantes clés, dont la collaboration couvre souvent plusieurs domaines, comme la parentalité, le développement de la petite enfance, la nutrition et l'EAH.

23. Il convient de constituer des partenariats solides en faveur du développement afin que le Belize soit en mesure de relever les défis auxquels il fait face dans ce domaine, mais aussi pour que le pays puisse se remettre du désastre socioéconomique provoqué par la pandémie et limiter les reculs éventuels en matière de développement durable.

Priorités du programme et partenariats

24. L'élaboration du programme de coopération entre le Belize et l'UNICEF pour 2022-2026 se fonde sur l'analyse de la situation la plus récente, l'analyse

commune de pays et les résultats d'une série de consultations stratégiques menées en 2021 par le bureau de pays de l'UNICEF au Belize. Elle s'appuie sur les enseignements tirés du précédent cycle de programmation et prend en considération les préoccupations qui se font jour ainsi que les cadres de planification propres à l'UNICEF et au Gouvernement du Belize. Les réalisations énoncées dans le programme sont alignées sur le programme de développement à long terme du pays, intitulé *Horizon 2030*, ainsi que sur le Programme en faveur de l'enfance et les Priorités de développement à moyen terme établis au niveau national. L'UNICEF collaborera avec les autorités gouvernementales, les autres organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, les institutions financières internationales, les partenaires de développement, y compris le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et l'Union européenne, ainsi que l'Agence japonaise de coopération internationale, et sollicitera les partenaires régionaux, notamment le Système d'intégration de l'Amérique centrale et la Communauté des Caraïbes, en vue de renforcer les capacités, de mobiliser les ressources, de former des partenariats stratégiques et de mettre à profit son réseau mondial pour aider le Belize à tenir ses engagements en faveur des enfants et des adolescents.

25. Les réalisations visées contribueront à faire progresser les droits de l'enfant, à atteindre les objectifs prioritaires énoncés dans le programme *Horizon 2030*¹ et les Priorités nationales de développement à moyen terme, mais aussi à soutenir les quatre domaines stratégiques prioritaires du Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNMSDCF), en mettant l'accent sur les deuxième, troisième et quatrième piliers. Le programme est également aligné sur quatre des huit réalisations énoncées dans ce Plan-cadre (voir l'annexe).

26. Le programme de pays comprend trois composantes : a) chaque enfant ou adolescent est protégé contre la violence, l'exploitation, la maltraitance, la négligence et les pratiques néfastes ; b) chaque enfant ou adolescent apprend et acquiert des compétences pour l'avenir ; c) chaque enfant ou adolescent survit et s'épanouit, accède à une alimentation nutritive, à des soins de santé primaires de qualité, à des soins attentifs et à des fournitures essentielles, bénéficie d'une protection sociale inclusive, et grandit à l'abri de la pauvreté. Toutes les composantes du programme sont alignées sur les groupes d'objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF. Les questions transversales, telles que l'égalité des genres, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, sont intégrées à la conception des programmes et ciblent en priorité les filles et les garçons les plus défavorisés, celles et ceux en situation de handicap ou vivant dans des zones à fort taux de criminalité, les enfants touchés par des situations d'urgence, les enfants migrants, les enfants vivant dans la pauvreté ou faisant face à d'autres difficultés socioéconomiques, ainsi que leur famille. Le soutien au changement individuel et social sera renforcé à travers la communication pour le développement en tant que stratégie transversale visant à promouvoir des normes sociales positives et une participation communautaire inclusive.

27. Le programme de pays doit permettre la concrétisation de réalisations équitables (c'est-à-dire bénéficiant aux enfants de toutes les familles) qui ont trait à la politique, aux systèmes, et offrent l'accès requis à des services sensibles au genre et adaptés aux risques climatiques. Il vise à aider le Belize à se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 et à accélérer l'obtention de résultats en faveur des enfants, mais aussi à renforcer la résilience face aux chocs futurs et à combler les lacunes en matière de développement. Il s'appuie sur les stratégies clés suivantes :

¹ Protection contre la violence, sécurité et justice ; Programme national en faveur de l'enfance à l'horizon 2030.

a) Le renforcement des systèmes permettra aux interlocuteurs gouvernementaux de planifier et de mettre en œuvre les programmes de manière efficace et de veiller à ce que les politiques, les stratégies, les plans, les budgets et les aides techniques ciblées qu'ils mettent en place soient fondés sur des données probantes et axés sur la mobilisation stratégique nécessaire pour garantir une collaboration intersectorielle avec les partenaires clés, y compris ceux des ministères compétents, et avec des secteurs tels que la santé, la justice, la lutte contre les changements climatiques, la protection sociale et l'éducation ;

b) La programmation transformative en matière de genre vise à accroître la protection, la sécurité, les possibilités ainsi que l'autonomisation des adolescentes et des préadolescentes, et à faire évoluer les stéréotypes et les normes liés au genre qui influent sur la planification, la conception et la mise en œuvre des interventions, l'objectif étant de renforcer l'autonomie des femmes et des filles tout en encourageant le dialogue et en sollicitant les hommes et les garçons afin qu'ils puissent changer de point de vue sur les questions relatives à la masculinité, aux pratiques parentales et à la violence ;

c) Les stratégies de changement social et de modification des comportements visent à lutter contre un certain nombre d'entraves, notamment les attentes et les influences d'ordre social ainsi que les facteurs à l'origine des normes culturelles et sociales ayant trait à l'égalité des genres, à la violence et aux unions précoces. Ces stratégies ont également pour objet de réduire la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale et de prévenir les comportements malsains ou à risque ;

d) L'adoption d'une approche multisectorielle destinée à atténuer, à prévenir et à combattre la violence liée au genre nécessitera de coordonner les efforts déployés par les services d'éducation, de santé et d'intervention d'urgence et les partenariats en vue de renforcer les capacités du personnel social et de proposer des services adaptés à l'âge et au genre. Il conviendra également d'employer des stratégies de communication pour le développement afin de lutter contre les normes néfastes qui conduisent à l'acceptation de la violence liée au genre, mais aussi de prévenir la transmission intergénérationnelle de ces normes et d'améliorer l'accès des personnes survivantes à des services de qualité ;

e) Les données, la recherche, l'évaluation et la gestion des connaissances au service de politiques, de programmes et de processus décisionnels fondés sur des données probantes permettront de définir l'orientation stratégique du programme de pays et de guider la collaboration avec les principaux partenaires externes ;

f) Grâce à la capacité de mobilisation dont dispose l'UNICEF pour entrer en contact et établir des partenariats avec un large éventail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (par exemple au sein du secteur privé), il sera possible de renforcer la communication et les actions de plaidoyer aux niveaux mondial, national et communautaire en vue d'améliorer l'efficacité de la prestation de services et d'obtenir des résultats plus rapidement et à grande échelle en faveur des enfants ;

g) La technologie au service du développement dans l'éducation contribue à la transition vers le numérique, à la participation des adolescents et à la réalisation de certains objectifs du volet « survie et épanouissement », tandis que l'initiative « Les entreprises au service des résultats » vise à mobiliser le secteur privé autour des enjeux d'éducation et des interventions ciblant les groupes vulnérables.

Chaque enfant vit à l'abri de la violence

28. L'UNICEF adoptera une approche visant à prévenir les risques qui menacent la protection des filles et des garçons, investira dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfance et soutiendra les changements positifs sur les plans social et comportemental. Cette démarche reflète les priorités gouvernementales qui sont décrites dans le Programme en faveur de l'enfance et les Priorités de développement

à moyen terme élaborés au niveau national. Le programme établit également des liens avec le document *Plan Belize*, en particulier avec le volet portant sur la sécurité. Les réalisations associées à cette composante du programme sont également alignées sur le Domaine d'action 3 du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des genres et contribuent à la progression vers les objectifs de développement durable.

29. Le programme prévoit de faire en sorte que d'ici à 2026, les filles et les garçons du Belize soient mieux protégés contre la violence, l'exploitation, la maltraitance et les unions précoces, et qu'elles et ils aient plus facilement accès à la justice, y compris dans les situations d'urgence. Pour y parvenir, l'UNICEF poursuivra les objectifs suivants :

(a) Renforcer les capacités des autorités et des services dans les secteurs juridique et judiciaire en vue d'améliorer la prestation de services et les interventions en faveur des enfants, conformément aux normes nationales et internationales ;

(b) Collaborer avec les communautés et les personnes s'occupant d'enfants pour faire émerger des normes sociales et de genre positives et sensibiliser ces parties prenantes au sujet de l'exploitation et des abus sexuels, et suivre la mise en œuvre de la feuille de route pour l'élimination des mariages d'enfants et des unions précoces en veillant à la mise en place d'un mécanisme de signalement et d'assistance à la fois adapté et réactif ;

(c) Améliorer l'accès des enfants et des femmes victimes de violence à des services sûrs et centrés sur les victimes tout en renforçant les capacités du personnel de la protection de l'enfance et des réseaux de la société civile à participer à l'action menée au niveau national dans ce domaine, et consolider les services intervenant auprès des familles de migrants.

30. L'UNICEF et ses partenaires engageront le dialogue et mèneront des actions de sensibilisation au sujet des inégalités de genre. La prévention et la lutte contre le mariage des enfants seront guidées par la Feuille de route nationale pour l'élimination des mariages d'enfants et des unions précoces au Belize. Elles nécessiteront une coordination des efforts déployés par les services d'éducation, de santé, de protection sociale et de protection de l'enfance. Il est indispensable d'encourager la population adolescente à se mobiliser en faveur de l'autonomisation des filles et de l'abandon des normes et des pratiques néfastes au profit de modèles positifs en matière de masculinité et de genre. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF entend créer des partenariats et dégager des ressources et des cofinancements supplémentaires pour prévenir et combattre les mariages d'enfants. L'UNICEF travaillera également avec la Commission nationale pour les familles et les enfants en vue de mettre en place un projet d'acte législatif ; l'organisation s'appuiera sur son pouvoir de mobilisation pour rassembler les parlementaires, les personnes s'occupant d'enfants ainsi que les enfants eux-mêmes afin d'examiner les changements requis pour renforcer le cadre législatif.

Chaque enfant apprend

31. Les réalisations associées à cette composante du programme concernent les privations spécifiquement liées à l'éducation (en accordant une importance toute particulière aux modes d'enseignement adaptés aux risques climatiques) et contribuent à la progression vers le Groupe d'objectifs 2 du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025. Ces réalisations viennent compléter l'objectif que le Belize s'est fixé en matière de promotion d'un apprentissage de qualité. L'UNICEF compte œuvrer en faveur de l'objectif de développement durable 4, qui vise une éducation de qualité et contribue à l'atteinte des objectifs 1 à 3, 5 et 13.

32. Les solutions proposées correspondent aux trois principaux domaines d'action du plan mondial de l'UNICEF pour l'éducation, qui portent sur les questions d'accès,

les compétences d'apprentissage et le maintien de l'éducation dans les situations d'urgence.

33. L'objectif stratégique global consiste à faire en sorte que, d'ici à 2026, tous les enfants et les adolescents, filles et garçons, jouissent d'un accès plus facile à une éducation innovante et de qualité, adaptée aux risques climatiques, et permettant l'amélioration des acquis d'apprentissage ainsi que le développement des compétences. Pour y parvenir, trois domaines d'intervention sont mis en avant :

(a) La consolidation des cadres, politiques et plans nationaux visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité, à la fois équitable, inclusive et adaptée aux risques climatiques, de la petite enfance à l'enseignement secondaire, grâce à des activités de plaidoyer, à un soutien technique, à une meilleure information du public et à la promotion d'attitudes et de comportements positifs chez les personnes s'occupant d'enfants et les prestataires de services. Cette stratégie suppose d'encourager l'adoption d'une approche globale du développement de la petite enfance et de l'éducation, conforme au Cadre pour des soins attentifs et portant notamment sur la santé, la nutrition, l'EAH, l'enseignement préscolaire, la protection de l'enfance et la protection sociale. Il convient également d'analyser les lacunes relatives à l'apprentissage causées par la pandémie de COVID-19 et de planifier des interventions d'enseignement correctif visant à rattraper les retards d'apprentissage liés aux fermetures d'établissements ;

(b) Le soutien aux institutions gouvernementales, en vue d'accroître l'égalité des chances et de permettre aux enfants et adolescents à risque de mener leurs études à leur terme dans des conditions adéquates et adaptées aux risques climatiques ;

(c) Le renforcement des capacités des parties prenantes clés à concevoir et à mettre en œuvre des services d'éducation innovants, pertinents et adaptés aux risques climatiques afin de maintenir l'apprentissage, y compris dans les situations d'urgence, tout en continuant à employer et à développer des méthodes d'enseignement et d'apprentissage innovantes au profit de tous les enfants (grâce à l'utilisation de solutions d'apprentissage numérique, de la connectivité, d'appareils adaptés et de données et contenus abordables), au moyen d'un approfondissement des compétences liées aux approches pédagogiques fondées sur les technologies et les modes d'enseignement hybrides. Il conviendra également de mettre au point la stratégie d'amélioration de l'EAH dans les établissements scolaires, d'accorder la priorité au financement de l'éducation et à la mobilisation des ressources nationales (en particulier pour créer des plateformes d'apprentissage numériques), et de consolider les capacités du personnel enseignant et des élèves grâce à des séances d'enseignement correctif et d'apprentissage extrascolaire.

34. L'UNICEF apportera son soutien au Ministère de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie, au Ministère du développement humain, de la famille et des populations autochtones, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et communautaires pertinentes, telles que les organisations autochtones, en vue de recenser et de combattre les inégalités et de renforcer les capacités et les connaissances permettant la mise en œuvre pleine et entière des politiques et des services d'éducation, y compris au bénéfice des enfants handicapés et de leur famille. Un cadre destiné à encourager et à intégrer la participation du secteur des entreprises au cycle de programmation sera mis à profit pour soutenir les droits de l'enfant et tirer avantage de la contribution de ce secteur en tant qu'agent du changement auprès des publics cibles.

Chaque enfant survit, s'épanouit et grandit à l'abri de la pauvreté sous toutes ses formes

35. Cette composante du programme vise à répondre aux besoins de tous les enfants au moyen d'approches équitables, transformatives en matière de genre, fondées sur

les droits et ancrées dans les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle est alignée sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones. Elle contribuera à la réalisation d'un large éventail d'objectifs de développement durable, notamment les objectifs 1 à 3, 5, 6, 8, 10, 11, 16 et 17.

36. Cette composante du programme consistera à œuvrer en faveur d'une vision : celle d'un pays dans lequel les enfants, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un système de santé et de protection sociale équitable, inclusif, résilient et de qualité englobant l'ensemble du continuum de soins, y compris dans les situations de crise humanitaire. Les efforts porteront sur quatre domaines d'intervention principaux :

a) La réduction de la malnutrition, des troubles de la santé mentale et des maladies infantiles évitables grâce à l'appui apporté aux politiques, normes et cadres nationaux, et au renforcement de ceux-ci. Il s'agit également de développer les capacités en matière de soins de santé primaires et de prestation de services destinés à la petite enfance, de consolider le cadre de gouvernance du secteur de l'EAH, et d'étendre les capacités humaines liées aux soins prénatals et postnatals et aux services de conseil en nutrition, en s'appuyant sur l'établissement d'un mécanisme de coordination national propre aux questions de nutrition ;

b) Le renforcement des approches fondées sur des données probantes permettant de répondre aux besoins croissants en matière de services de santé et de nutrition de bonne qualité et adaptés aux risques climatiques, et visant à améliorer les pratiques de soin au bénéfice des enfants et des adolescents, mais aussi de leurs parents et des personnes qui s'occupent d'eux, à travers la participation, l'autonomisation, l'accompagnement, l'amélioration des informations stratégiques et des capacités d'innovation, la promotion des échanges de conseils entre pairs, et l'élaboration de stratégies de communication et de modification des comportements ;

c) L'amélioration de la couverture sociale en vue de mettre en place des filets de sécurité fondés sur des données probantes, qui soient à la fois harmonisés, équitables, réactifs et aptes à répondre aux chocs, y compris dans les situations de crise humanitaire. Les stratégies employées viseront notamment à renforcer la collecte, l'analyse et le suivi des données relatives aux droits de l'enfant, à apporter un appui technique pour l'élaboration de la Stratégie nationale portant sur la protection sociale, à développer des partenariats et des alliances clés, à mener des études sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants, et à engager un dialogue politique et des discussions concernant l'adoption d'un système de mesure de la pauvreté multidimensionnelle au niveau national ;

d) L'amélioration de l'affectation et de l'efficacité des fonds publics dans les secteurs clés liés à la politique sociale en faveur des enfants et des adolescents grâce à un accompagnement technique et à des interventions dans le cadre de l'analyse des budgets, des procédures de calcul des coûts et de l'élaboration d'une méthode pour le suivi et le contrôle des dépenses publiques dans les secteurs sociaux prioritaires.

37. L'UNICEF entend collaborer avec le Ministère de la santé et du bien-être, mais également avec les services de santé et de nutrition de la mère et de l'enfant, en vue de renforcer les soins de santé primaires et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale concernant la santé des adolescents et les interventions portant sur la santé mentale et la nutrition. Par ailleurs, l'UNICEF se rapprochera du Ministère de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie, du Ministère de la santé et du Ministère du développement humain au sujet de la coordination intersectorielle des politiques et des plans relatifs au développement de la petite enfance, et il coopèrera avec le Ministère du développement humain dans le cadre des activités liées à la protection sociale. Un organe consultatif pour les enfants, dirigé

par des adolescents, sera créé dans les neuf municipalités du Belize pour mener des actions de conseil et de sensibilisation entre pairs. L'Institut statistique du Belize contribuera à la réalisation d'enquêtes auprès des ménages, notamment l'enquête en grappes à indicateurs multiples, l'enquête sur la population active, le recensement national et l'Évaluation de la pauvreté au Belize.

38. Les investissements d'ordre social, en particulier dans le secteur de la protection sociale, offriront la possibilité de prévenir certains handicaps et maladies et permettront à terme d'améliorer la santé et de réduire les inégalités en la matière, en particulier dans le contexte du rétablissement suivant la pandémie de COVID-19. De la même manière, les investissements essentiels dans les réalisations ayant trait à la santé jouent un rôle déterminant dans le redressement et la croissance économique.

Efficacité du programme

39. L'UNICEF s'appuiera sur des flux de travail intersectoriels pour améliorer les résultats globaux du programme de pays et faire progresser la cause des enfants à tous les niveaux. Cette composante vise à soutenir la mise en œuvre du programme et une gestion axée sur les résultats. Elle comprend tout ce qui concerne la planification et la production de données probantes, le suivi et l'évaluation, la communication stratégique, le plaidoyer, la mobilisation des ressources et les partenariats.

40. L'UNICEF mettra en place une coordination efficace avec le Gouvernement du Belize par l'intermédiaire des ministères compétents et des organismes responsables des domaines d'intervention prioritaires. Des partenariats seront établis avec des organisations régionales pour favoriser le partage de connaissances et la coopération Sud-Sud, éviter le chevauchement d'activités et s'assurer que les objectifs communs sont réalisés.

41. L'UNICEF sollicitera le secteur privé en vue d'obtenir d'autres sources de financement et cherchera à instaurer différentes formes de collaboration permettant d'accélérer les progrès en faveur des enfants. L'application des droits de l'enfant sera favorisée par des moyens nouveaux et innovants, notamment la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et la mise en œuvre de mesures conformes aux Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme^a</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant vit à l'abri de la violence	1 334	3 187	4 521
Chaque enfant apprend	1 462	3 884	5 346
Chaque enfant survit, s'épanouit et grandit à l'abri de la pauvreté sous toutes ses formes	1 194	2 964	4 158
Efficacité du programme	260	275	535
Total	4 250	10 310	14 560

^a Les groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 sont cités dans leur intégralité au début de la section

« Priorités du programme et partenariats » (voir le paragraphe 26).

Administration du programme et gestion des risques

42. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation ainsi que dans les politiques et procédures opérationnelles.

43. L'UNICEF assurera un suivi des résultats afin d'évaluer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, mais aussi de définir des mesures appropriées de maîtrise et d'atténuation des risques axées sur les politiques de gestion du risque institutionnel. L'UNICEF contrôlera l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines.

44. L'UNICEF utilisera des outils institutionnels pour atténuer les risques les plus préjudiciables à la continuité des programmes et des interventions. Une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée et fera l'objet d'un suivi.

45. L'UNICEF appuiera la mise en place de mécanismes d'alerte rapide afin que les menaces relatives aux changements climatiques, aux troubles sociaux et aux crises économiques puissent être décelées et traitées à temps. Un suivi en temps réel facilitera la gestion des risques, en particulier dans les zones mal desservies.

Suivi, apprentissage et évaluation

46. En coopération avec les ministères compétents, d'autres organismes des Nations Unies et la société civile, l'UNICEF contrôlera les progrès réalisés en matière d'application des droits de l'enfant, une attention particulière étant accordée à la mesure de la réduction des goulots d'étranglement et des obstacles, afin de favoriser un environnement porteur, la demande de services sociaux de qualité et l'accès à ceux-ci, ainsi que le renforcement des données aux niveaux national et infranational. Le bureau de pays utilisera une approche en trois volets :

a) Suivi sur le terrain : des visites programmatiques du personnel de l'UNICEF seront organisées pour vérifier et compléter les informations présentées par les partenaires dans leurs rapports trimestriels sur les résultats obtenus. Ces visites serviront également à examiner les théories du changement au cœur des programmes et à évaluer si les activités et les produits permettent de concrétiser ce changement au niveau des réalisations ;

b) Suivi de la situation : en collaboration avec l'Institut statistique du Belize et le Gouvernement, l'UNICEF apportera son soutien à la conception et à la réalisation d'enquêtes nationales visant à enregistrer des données situationnelles au sujet des privations subies par les enfants ;

c) Évaluation : conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, le bureau de pays mènera un minimum de trois évaluations thématiques à des fins de redevabilité et d'apprentissage.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre le Belize et l'UNICEF, 2022-2026

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : tous les articles</p> <p>Priorités nationales : protection contre la violence ; sécurité et justice ; Programme national en faveur de l'enfance pour la période 2017-2030</p>
<p>Résultats attendus du Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans les Caraïbes anglophones et néerlandophones impliquant l'UNICEF :</p> <p>Domaine prioritaire 2 : égalité, bien-être et principe consistant à ne laisser personne de côté Résultat 4 : La population des Caraïbes accède et recourt de manière équitable à des services universels, résilients et de qualité dans les secteurs de la protection sociale, de l'éducation, de la santé et des soins.</p> <p>Domaine prioritaire 3 : résilience face aux changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles Résultat 5 : Les habitants, les communautés et les institutions des Caraïbes renforcent leur capacité d'adaptation pour mettre en œuvre une gestion des risques inclusive et sensible au genre ainsi que des mesures portant sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.</p> <p>Résultat 6 : Les pays des Caraïbes gèrent leurs ressources et leurs écosystèmes naturels de manière à renforcer la résilience de ceux-ci et à accroître la résilience et la prospérité des personnes et des communautés qui en dépendent.</p> <p>Domaine prioritaire 4 : paix, sécurité, justice et état de droit Résultat 7 : Les lois, politiques, systèmes et institutions établis aux niveaux régional et national améliorent l'accès à la justice et favorisent la paix, la cohésion sociale et la sécurité.</p> <p>Résultat 8 : Les citoyens et les communautés des Caraïbes contribuent activement à l'avènement et au maintien de sociétés plus sûres, plus justes, plus inclusives et plus équitables, et en tirent parti.</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Résultats 7 et 8	1. Chaque enfant vit à l'abri de la violence :	Pourcentage d'enfants âgés de 12 à 17 ans ayant affaire à la justice	Données administratives (FAMCare)	Produit 1 : Dans le secteur de la justice, les procédures	Ministère du développement humain, de la famille et des	1 334	3 187	4 521

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	D'ici à 2026, les filles et les garçons du Belize, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, seront mieux protégés contre la violence, l'exploitation, la maltraitance et le mariage d'enfants, et bénéficieront d'un accès plus facile à la justice, y compris dans les situations d'urgence.	DR : 15 % C : 30 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)	et les services juridiques et judiciaires destinés aux enfants sont de meilleure qualité, respectent les normes nationales et internationales, et sont aptes à réagir, même pendant les périodes d'urgence. Produit 2 : Les filles et les garçons à risque ou soumis à des unions précoces ont plus facilement accès à des services de prévention et de protection. Produit 3 : Les filles et les garçons bénéficient d'un accès élargi à des services qui les protègent contre les violences et interviennent lorsqu'ils en sont victimes, y	populations autochtones (MHDFIPA), Ministère de l'intérieur et des industries d'avenir, Ministère de la défense et de la sécurité aux frontières, Ministère de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie (MECST), Ministère de la justice (statistiques de l'état civil et Cour suprême), Child Development Foundation, Youth Enhancement Services, Productive Organization for Women in Action, Human Rights Commission of Belize, GOJoven Belize Alumni Association, Pathlight International, Belize National Indigenous Council, New			
DR : 65,1 % C : 50 %		MICS						
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées ou en concubinage pour la première fois avant l'âge de 15 ans DR : 5,9 % C : 3,0 %								

<i>Résultats de l'UNMSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				compris lorsqu'il s'agit de violence sexuelle ou liée au genre, et même pendant les périodes d'urgence.	Love Foundation, National Committee for Families and Children (NCFC), National Women's Commission (NWC), Comité de la justice pour mineurs (Child Justice Committee), Comité de lutte contre le travail des enfants (Child Labour Committee), Agence nationale des télécommunications, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation internationale du Travail, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation internationale			

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
					pour les migrations			
Résultat 4 :	2. Chaque enfant apprend : D'ici à 2026, tous les enfants et les adolescents, filles et garçons, bénéficieront d'un accès accru à une éducation innovante et de qualité permettant l'amélioration des acquis d'apprentissage et le développement des compétences de la vie courante dans des conditions équitables et inclusives, y compris en situation d'urgence.	<p>Pourcentage d'élèves trop âgés par rapport à l'âge moyen des élèves de leur classe de primaire, ventilé par genre</p> <p>DR : 7,5 % (garçons : 6,2 % ; filles : 8,6 %) ; C : 4 % (garçons : 3,2 % ; filles : 5,6 %)</p> <p>Taux d'achèvement (enseignement primaire, 2^e cycle de l'enseignement secondaire)</p> <p>DR pour l'enseignement primaire : 94,6 % (filles : 97,4 % ; garçons : 92 %) ; DR pour le 2^e cycle de l'enseignement secondaire : 73,5 % (filles : 79,7 % ; garçons : 67,4 %)</p> <p>C pour l'enseignement primaire : 97 % (filles : 98 % ; garçons : 95 %) ; DR pour le 2^e cycle de l'enseignement secondaire : 76 % (filles : 82 % ; garçons : 70 %)</p> <p>Pourcentage d'enfants scolarisés en première année d'enseignement primaire et ayant fréquenté un établissement préscolaire l'année précédente</p> <p>DR : 63,3 % (garçons : 64,5 % ; filles : 62,0 %)</p>	Données administratives du MECST	<p>Produit 1 : D'ici à 2026, les cadres, politiques et plans nationaux seront consolidés en vue d'améliorer l'accès à une éducation de qualité, équitable et inclusive, de la petite enfance à l'enseignement primaire.</p> <p>Produit 2 : D'ici à 2026, les cadres, politiques et plans nationaux seront consolidés en vue d'accroître l'égalité des chances et d'offrir les conditions requises pour que les enfants et les adolescents à risque puissent rester scolarisés et aller au terme d'un enseignement adapté.</p>	MECST, Ministère de la santé et du bien-être (MHW), MHDFIPA, Ministère de la jeunesse, des sports et de la gouvernance électronique (MYSEG), Ministère de la transformation rurale, du développement communautaire, du travail et des collectivités locales (MRTCDLLG), Ministère de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des entreprises (MAFSE), Ministère du développement durable, de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe (MSDCCDRM), Organisation nationale de gestion des situations	1 462	3 884	5 346

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		C : 70 % (garçons : 70 % ; filles : 70 %)		Produit 3 : D'ici à 2026, les parties prenantes clés disposeront de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des services d'éducation innovants et adaptés qui permettront d'assurer la continuité de l'apprentissage, y compris dans les situations d'urgence.	d'urgence (NEMO), Ministère de l'économie bleue et de l'aviation civile, Chambre de commerce du Belize (BCC), RESTORE Belize, NCFC, NWC, Association de la Croix-Rouge bélizienne (BRCA), Institut statistique du Belize, Association des maires du Belize			
Résultat 4 :	3. Chaque enfant survit, s'épanouit et grandit à l'abri de la pauvreté sous toutes ses formes : D'ici à 2026, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, bénéficieront d'un système	Pourcentage de nourrissons de 0 à 6 mois nourris exclusivement au sein DR : 33 % C : 45 % Taux de tentatives de suicide chez les adolescents âgés de 10 à 19 ans DR : 10-14 ans : 17,6 % 15-19 ans : 74,3 % C : 10-14 ans : 15 % 15-19 ans : 60 %	Données administratives du MHW, MICS	Produit 1 : D'ici à 2026, les cadres, politiques, plans et normes établis au niveau national en vue de réduire la malnutrition sous toutes ses formes et de lutter contre les maladies infantiles évitables et les troubles de la	Ministère des finances, MECST, MHW, MHDFIPA, MYSEG, MRTCDLLG, MAFSE, MSDCCDRM, NEMO, BCC, RESTORE Belize, NCFC, NWC, BRCA	1 194	2 964	4 158

<i>Résultats de l'UNMSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	de santé et de protection sociale équitable, inclusif, résilient et de qualité englobant l'ensemble du continuum de soins, y compris dans les situations de crise humanitaire.	<p>Pourcentage de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus dans le programme national :</p> <p>DR : 61 % BCG ; 65 % Polio 3 ; 65% Penta 3 ; 68 % ROR 1 ; 73 % ROR 2 ; 57 % HepB C : 95 % BCG ; 95 % Polio 3 ; 95% Penta 3 ; 95 % ROR 1 ; 95 % ROR 2 ; 80 % HepB</p>	Données administratives du MHW, MICS	santé mentale seront consolidés.				
		<p>Pourcentage d'enfants de tous âges touchés par une forme ou une autre de pauvreté telle que définie au niveau national</p> <p>DR : 60 % (10-14 ans) touchés par la pauvreté monétaire C : 55 % (10-14 ans)</p>	Rapport sur la pauvreté	Produit 2 : D'ici à 2026, les enfants et les adolescents ainsi que leurs parents et les personnes s'occupant d'eux bénéficieront d'approches renforcées et fondées sur des données probantes pour demander l'accès à des services de santé et de nutrition de bonne qualité et adaptés aux risques climatiques, et améliorer les pratiques de soin.				
		<p>Proportion d'autorités locales ayant adopté et mis en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe alignées sur les stratégies nationales</p> <p>DR : mise en place de protocoles nationaux applicables à la protection intégrée des enfants et des adolescents dans les situations d'urgence et de catastrophe au Belize C : mise en place de protocoles infranationaux applicables à la protection intégrée des enfants et des</p>	MSDCCDRM, NEMO (données administratives)	Produit 3 : D'ici à 2026, des programmes de protection sociale harmonisés et fondés sur des données probantes permettront aux				

<i>Résultats de l'UNMSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		adolescents dans les situations d'urgence et de catastrophe dans six des neuf municipalités du Belize		enfants et aux adolescents de bénéficier de filets de sécurité et de services sociaux équitables, résilients et aptes à répondre aux chocs, y compris dans les situations de crise humanitaire. Produit 4 : D'ici à 2026, l'affectation et l'efficacité des fonds publics dans les secteurs clés liés à la politique sociale seront améliorées au bénéfice des enfants et des adolescents.				
	4. Efficacité du programme : D'ici à 2026, le programme de pays sera conçu, coordonné, géré et soutenu de façon efficace afin de répondre aux	Pourcentage des principaux indicateurs de progrès satisfaisant aux exigences du tableau de bord DR : 80 % C : 85 %	Examen annuel	Produit 1 : Des données de qualité désagrégées et tenant compte du genre sont disponibles aux fins d'une prise de décisions fondée sur des données probantes.		260	275	535

<i>Résultats de l'UNMSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.							
Montant total des ressources						4 250	10 310	14 560